

Update 11/05/2020 - Déconfinement progressif



La Régie Foncière procèdera de manière progressive à l'ouverture physique de ses différents services.

Nous vous rappelons qu'il reste dans l'intérêt de tous de limiter les contacts physiques et que de nombreuses opérations peuvent être réalisées à distance.

1. Nous vous invitons à vous inscrire comme **candidat** à l'aide d'un lecteur de carte d'identité, sur le site internet de la Régie Foncière <http://regiefonciere.bruxelles.be>
2. La Régie Foncière se tient toutefois disponible à répondre à vos demandes de toute ordre et vous accompagner dans vos démarches par téléphone au **02/279 40 45** (les jours ouvrables de 9h30 à 13h)
3. Vos demandes spécifiques et formulaires peuvent, également, être envoyés par mail : regie@brucity.be ou **par voie postale** bd E. Jacqmain 1 à 1000 Bruxelles
4. Les **formulaires de candidatures** peuvent, aussi, être déposés dans la boîte aux lettres - Place de Brouckère, 41 à 1000 Bruxelles.



- ▶Votre agence de location ouvrira ses portes à partir du 12 mai à horaire réduit.
- ▶Les visites des appartements reprendront le 11 mai.
- ▶Des mesures de sécurité strictes sont appliquées.
 - Si vous présentez des symptômes (toux, fièvre,...), vous êtes priés de ne pas vous rendre à l'agence, ni effectuer de visites de logements
 - Le port du masque est obligatoire
 - Se laver les mains avec le gel désinfectant prévu à cet effet et mis à disposition à l'entrée de

- l'agence ou fourni par le concierge lors des visites de logements
- Garder les distances de sécurité de 1,5m
 - Un maximum de 2 personnes pourront visiter un logement ensemble
 - Un maximum de 3 personnes pourront entrer dans l'agence locative

Votre agence de location adapte ses horaires et vous reçoit le MARDI & JEUDI de 9h30 à 13h